



DEMANDE DE PRET DE MATERIEL 2018-19

Entre la MAIRIE de SAINT-PAUL-EN-JAREZ,

Et Monsieur ou Madame.....

Représentant de l'Association locale.....

TELEPHONE :

MAIL :

OBJET DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

LIEU DE DEPOT DU MATERIEL :

NATURE DU MATERIEL	QUANTITE		
	Disponible	Demandée	Validation Mairie
Tables (2m x 0,76 m)	36		
Bancs (Longueur 2 m)	102		
Barrières (2,50 m)	50		
Stands (3 m x 3 m)	100		
Grilles d'Exposition	20		
Coffret électrique	3		
Sono	1		
AUTRES			

Pour prétendre à ce matériel, les Associations devront envoyer la demande remplie 3 semaines avant la date de la manifestation et **1 mois avant pour un évènement ayant lieu entre Mai et Septembre.**
Si ce délai n'est pas respecté, la demande de prêt pourra se voir refusée.

La remise du matériel se fera en accord entre le représentant de l'association, désigné ci-dessus, et les services techniques au minimum 7 jours avant la date de la manifestation. **Pour convenir d'un rendez-vous merci de contacter M. Bsaïssa au 06 89 84 06 20**

Un état du matériel et un inventaire des accessoires et consommables seront établis lors de cette remise et feront l'objet d'un pointage en fin de mise à disposition.

IMPORTANT :

Cet état devra être signé du propriétaire et de l'emprunteur.

- Le montage et le démontage du matériel sont à la charge de l'Association,
- Le matériel devra être mis à l'abri des intempéries.

En cas de détérioration, l'Association qui aura emprunté ce matériel sera seule responsable, et devra rembourser le matériel défectueux au prix de la réparation.

Fait à SAINT-PAUL-EN-JAREZ

Le Responsable
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjointe déléguée

le

Mme Marie-Christine GOURBEYRE